



## Panorama des solutions [ APRIL Immobilier ]

Vous souhaitez plus d'information ou recevoir de la documentation ? Contactez-nous au **04 26 10 69 10** - Mail : [contact@april-immobilier.fr](mailto:contact@april-immobilier.fr)

Contrat	Objet	Cibles	Points forts
<b>PERTES FINANCIERES</b>			
<b>Garantie des Loyers Impayés</b>	<b>Assurer des revenus locatifs</b>	<b>- Administrateurs de biens pour leurs clients propriétaires bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge de tous les frais liés au non paiement des loyers jusqu'à 61 000 € sans limitation de durée et sans franchise (baux civils)</li> <li>• Couverture des dégradations immobilières jusqu'à 8 000 € !</li> <li>• 2 options complémentaires : vacance locative et RC complémentaire locataire/propriétaire, pour une protection renforcée du propriétaire bailleur</li> <li>• APRIL Immobilier prend en charge l'ensemble de la gestion</li> <li>• Des garanties flexibles et des modes de gestion sur mesure</li> </ul>
<b>Contrat PASS-GRL®</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation des revenus des bailleurs face à la précarité des locataires</li> <li>• Prise en charge du loyer dès le premier mois d'impayé et sans limitation de durée !</li> <li>• Protection contre les détériorations immobilières</li> <li>• Une protection juridique jusqu'à 16 000 € qui complète le dispositif GRL®</li> <li>• Une souscription simplifiée</li> <li>• Déductibilité fiscale : 100 % de la cotisation !</li> </ul>
<b>Atouts Ventes®</b>	<b>Couvrir la perte de revenus de placement du vendeur d'un bien immobilier</b>	<b>- Agents immobiliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accélérateur des ventes pour l'agent immobilier</li> <li>• Une sécurisation pour le vendeur grâce au versement de l'indemnité compensatrice</li> <li>• Un produit simple et innovant, unique sur le marché</li> <li>• Un tarif attractif</li> <li>• Une prime unique pour faciliter la gestion</li> <li>• La possibilité de labelliser le produit au nom de l'agent immobilier</li> </ul>
<b>Sécurité Revente</b>	<b>Couvrir la moins value de la revente précipitée d'un bien immobilier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promoteurs immobiliers</li> <li>- Commercialisateurs</li> <li>- Agences immobilières</li> <li>- Banques</li> <li>- Organismes de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tarif attractif</li> <li>• Protection du patrimoine de l'acquéreur</li> <li>• Choix entre plusieurs niveaux de garanties</li> <li>• Une prime unique pour faciliter la gestion</li> <li>• Un accélérateur des ventes qui sécurise les acquéreurs et complète les garanties de prêt immobilier</li> </ul>
<b>Garantie des Locations Saisonnières</b>	<b>Protéger le propriétaire et le locataire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agences immobilières (notamment en zones touristiques)</li> <li>- Organismes de voyages,</li> <li>- Résidences de villégiature</li> <li>- Campings, gîtes</li> <li>- Offices de tourisme (avec centrale de réservation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tarif attractif</li> <li>• Le propriétaire préserve ses revenus et garantit sa responsabilité</li> <li>• Le locataire récupère le montant des prestations non courues</li> <li>• Le professionnel de l'immobilier offre une sécurité et assure les revenus locatifs de ses clients</li> <li>• L'agence est déchargée de la gestion des contentieux et des recours éventuels</li> </ul>
<b>Garantie des Charges Impayées</b>	<b>Assurer la sécurité financière des copropriétaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndics professionnels</li> <li>- Syndics bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un contrat spécifique pour rembourser et gérer les contentieux de la copropriété</li> <li>• Indemnisation dans les 8 jours à compter de la réception du dossier complet</li> <li>• Pas de gestion pour l'intermédiaire</li> <li>• Facilité de souscription sur simple déclaration de surface</li> </ul>
<b>DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS</b>			
<b>Multirisque Immeubles Commerce/Industrie</b>	<b>Protéger les biens immobiliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndics</li> <li>- Propriétaires non exploitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une tarification sur-mesure en fonction de l'activité professionnelle exercée et de l'emplacement du bâtiment</li> <li>• Traitement de votre demande de cotation sous 48h, grâce au devis en ligne</li> <li>• Une gestion des sinistres efficace grâce à notre équipe de spécialistes</li> </ul>
<b>Multirisque Immeubles Habitation/Bureau</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndics professionnels</li> <li>- Syndics bénévoles</li> <li>- Propriétaires non occupants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des garanties larges et explicites totalement adaptées aux biens assurés pour une protection maximale sans surprise, y compris en cas d'occupation mixte habitation et bureau</li> <li>• Prise en charge des pertes de loyers pendant 3 ans !</li> <li>• Possibilité de contrats mono-immeuble ou « global syndic »</li> <li>• Un tarif très compétitif</li> </ul>
<b>Complémentaire Bailleur®</b>	<b>Protéger le propriétaire bailleur et l'administrateur de biens en cas d'absence ou d'insuffisance des contrats souscrits par les locataires et les copropriétés</b>	<b>- Administrateurs de biens pour leurs clients propriétaires bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une protection complète du propriétaire bailleur et de l'administrateur de biens (complément Responsabilité civile, risques financiers de la copropriété, dommages au bien, etc.)</li> <li>• Aucune gestion pour l'intermédiaire</li> <li>• Une garantie qui conforte votre rôle de conseiller et d'expert</li> </ul>